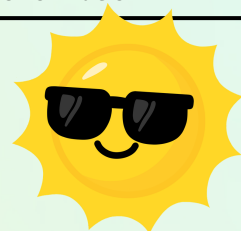


FLASH INFO



Bilan du mois • Bulletin DSN • SST • Mot d'ordre • Sociopolitique • Vie syndicale • Budgets de formation

Bilan du mois



Notre **assemblée générale annuelle (AGA)** s'est tenue le 26 mai dernier, en mode virtuel. Nous avons connu quelques moments de suspense quant au quorum, mais grâce à la participation de nos membres, celui-ci a finalement été atteint.

Sans pouvoir l'affirmer avec certitude, nous croyons que le faible taux de participation s'explique en partie par la fatigue informationnelle associée à l'implantation du DSN... et, avouons-le, par l'arrivée tant attendue de l'été!

Nous tenons donc à remercier chaleureusement les membres qui ont pris le temps de se joindre à nous. **Votre présence à nos assemblées est cruciale pour une vie syndicale démocratique et dynamique.** En espérant vous voir en grand nombre à notre prochaine assemblée!

Lors de cette assemblée, nous avons adopté le plan d'action ainsi que les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Ce fut aussi l'occasion de pourvoir plusieurs postes au sein de l'exécutif local. Nous sommes heureux de vous présenter l'équipe qui vous représentera au cours de ce nouveau mandat.

- **Présidence** : Patrick Vienneau (Réélu mandat de 3 ans)
- **Vice-présidence** : Frédérique Bax-d'Auteuil (pas en élection cette année)
- **Secrétaire-Trésorière** : Mireille Morin (Élue mandat de 3 ans)
- **Directrice RT** : Krystina Mubayed (Élue mandat de 1 an)
- **Directrice RT** : Daphné Dagenais-Paquette (Réélue mandat de 3 ans)
- **Directeur RT** : Sami Barhoumi (Élu mandat de 3 ans)
- **Directrice Mob** : Justine Beaudry (Élue mandat de 1 an)
- **Délégué** : Marc-André Paquette (pas en élection cette année)

Nous abordons cette nouvelle année de mandat avec détermination et restons, plus que jamais, à votre entière disposition pour vous soutenir et défendre vos droits.

À l'approche de la saison estivale, votre équipe syndicale locale vous souhaite de bonnes vacances, bien méritées. Profitez de ce temps de repos pour relâcher la pression, vous ressourcer et faire le plein de beaux moments, de soleil et de légèreté. Nous vous souhaitons un excellent été! ☀️



Bulletin spécial DSN

Au cours des dernières semaines, nous avons tenu deux rencontres-midi portant sur le DSN, soit les 13 et 28 mai, en plus de nombreux échanges téléphoniques individuels avec nos membres. Ces rencontres nous permettent de prendre le pouls du terrain, de documenter les difficultés vécues et de cibler les enjeux prioritaires.

Parmi les principales préoccupations soulevées, mentionnons :

- **Lourdeur opérationnelle du DSN** : L'interface est jugée peu intuitive, ce qui entraîne une multiplication des "clics" et un alourdissement global des tâches quotidiennes.
- **Complexification de l'OCCI** : Le cheminement est devenu difficile à comprendre et la saisie des données plus complexe.
- **Surcharge informationnelle** : On constate une multiplication des outils de référence (guides, pas-à-pas, SVO, etc.) qui génère parfois des informations contradictoires et témoigne d'un manque de planification et de cohérence dans les communications.
- **Problématiques liées aux outils cliniques** : Des difficultés importantes sont rapportées concernant l'utilisation des formulaires d'évaluation et la rédaction des notes évolutives, ce qui complique la tenue de dossier.
- **Détresse et épuisement psychologique** : On observe une lassitude marquée et des signes clairs d'épuisement sur le terrain, exacerbés par les irritants du quotidien.
- **Impacts physiques** : L'utilisation prolongée des écrans et les manipulations répétitives entraînent divers inconforts, notamment des maux de tête, de la fatigue visuelle et des tensions musculaires.
- **Impacts sur les services à la population** : requêtes perdues, visites annulées, impact sur les listes d'attente.

L'ensemble de ces problématiques a été porté à l'attention de nos vis-à-vis patronaux. Certaines interventions ont permis la mise en place d'ajustements et de correctifs, mais plusieurs enjeux **demeurent** toujours **sans solution satisfaisante**.

Nos préoccupations sont particulièrement vives en ce qui concerne la **santé psychologique**. Nous avons demandé à l'employeur de présenter rapidement un plan d'action clair et concret afin de prévenir et de réduire les impacts du DSN sur la santé physique et psychologique du personnel.

De plus, des impacts réels se font déjà sentir sur les listes d'attente et les usagers. Depuis le début de l'implantation, nous réclamons un plan de rattrapage permettant d'atténuer ces conséquences, sans avoir obtenu de réponse claire à ce jour.

Nous poursuivons activement nos représentations auprès de l'employeur afin de faire valoir l'ensemble de ces points et exiger les ajustements nécessaires.

RESTONS EN CONTACT : N'hésitez pas à **communiquer avec nous** pour nous signaler tout autre enjeu ou toute difficulté persistante avec l'implantation du DSN.

Nous vous invitons à faire lecture de cet article paru dans La Presse:

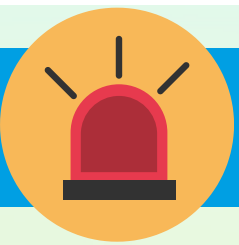


SANTÉ

Ratés du Dossier santé numérique

Des patients privés de services d'aide alimentaire, selon un syndicat

Après des médecins, c'est au tour du syndicat représentant des travailleuses sociales, des physiothérapeutes et des ergothérapeutes...



Santé et sécurité

et DSN

Le saviez-vous?

Au Québec, les obligations légales en matière de santé et sécurité du travail concernent à la fois l'employeur ET les salariés.

Obligations de l'employeur



Source : [Article 51, LSST](#)

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé ainsi que l'intégrité physique et psychologique des travailleurs.

Concrètement, en contexte de DSN, il appert pertinent de se rappeler que l'employeur doit :

- Identifier, corriger et contrôler les risques présents dans le milieu de travail.
- Fournir des équipements, outils et méthodes de travail sécuritaires.
- Informer les travailleurs des risques liés à leur travail.
- Offrir la formation, l'entraînement et la supervision nécessaires.
- S'assurer que l'organisation du travail ne compromet pas la santé (notamment la santé psychologique) ou la sécurité des travailleurs.
- Prévenir le harcèlement psychologique, la violence au travail et les risques psychosociaux.

Risques psychosociaux : une obligation



Source : [Article 59, LSST](#)

L'employeur doit être capable de démontrer qu'il identifie, évalue et met en place des mesures pour réduire les risques psychosociaux.

Dans un contexte comme le DSN, cela inclut l'évaluation des impacts sur :

- la charge de travail;
- la fatigue cognitive;
- la détresse psychologique;
- les troubles musculosquelettiques;
- la fatigue visuelle;
- les effets sur l'organisation du travail.

Obligations des personnes salariées



Source : [Article 49, LSST](#)

En contexte de DSN où il semble peu encouragé de dénoncer les enjeux, rappelons-nous que la Loi sur la santé et sécurité du travail oblige les personnes salariées à :

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité ainsi que celles des autres personnes présentes au travail.
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques.
- Respecter les procédures de sécurité et les méthodes de travail établies.
- Utiliser adéquatement les équipements de protection fournis.
- Signaler les dangers, incidents, équipements défectueux ou situations à risque.
- Collaborer avec le comité de santé et sécurité et les mécanismes de prévention.



Santé et sécurité

et DSN

LA SUITE

Quoi faire pour rendre mon milieu sain et sécuritaire ?

Des mécanismes existent pour vous permettre de signaler les risques, notamment les risques psychosociaux (RPS).

OPTION 1. Requête Octopus

**PRÉPAREZ-VOUS,
J'AI DU POUVOIR
EN SST**



universitaire de santé
et de services sociaux
du Nord de
l'Île-de-Montréal
Québec

Liste des requêtes Nouvelle requête

Nouvelle requête IMPRIMER

Demandeur Desdroits- St-Dicot, Victoire

Direction* : DRHE - Ressources humaines et enseignement

Type* : Service Prévention et promotion de la santé

Analyse d'une situation à risque au travail (gestionnaire)

Déclaration d'un événement accidentel au travail

Déclaration d'une situation à risque au travail (incluant les facteurs de risques psychosociaux)

Demande individuelle en ergonomie : soutien pour l'aménagement du poste de travail

Enquête et analyse d'un événement accidentel au travail (gestionnaire)

Envoie une copie (imprime-écran) de ta Déclaration à ton syndicat!
norddelile@aptsq.com



Bon à savoir

Pour le moment, lorsque vous complétez une Déclaration de situation à risque, celle-ci est **directement transmise** à votre gestionnaire. Si vous jugez préférable de ne pas informer votre gestionnaire (par exemple, puisque la situation lui a déjà été exposée, que la situation concerne précisément son style de gestion, etc), contactez votre syndicat. Votre syndicat continue de faire pression pour réviser la procédure de transmission afin de protéger les salarié.e.s.

OPTION 2. Courriel

Vous pouvez écrire au service Prévention et promotion de la santé pour signaler un risque psychosocial dans votre milieu, en précisant que vous voulez garder l'anonymat face à votre gestionnaire pour éviter les représailles. Mettez-nous en copie! pps.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca en CC : norddelile@aptsq.com



Risques psychosociaux :
« Facteurs qui sont liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnes exposées ».
(INSPQ, 2016)



Le Mot d'Ordre

Représailles envers une salariée : **une gestionnaire du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal poursuivie par l'Ordre des travailleurs sociaux**

En février 2023, une travailleuse sociale du CHSLD Paul-Gouin a été congédiée à la suite de la dénonciation de situations potentielles de maltraitance. L'employeur lui reprochait notamment un manque de loyauté ainsi qu'un manque de jugement professionnel.

Dès l'annonce de ce congédiement, **votre syndicat local a vivement dénoncé cette décision et entrepris tous les recours à notre disposition afin de défendre notre membre. Des griefs ont été déposés, une plainte a été soumise au Tribunal administratif du travail (TAT) et une dénonciation a été transmise à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) à l'égard du gestionnaire impliqué dans cette affaire.**

LA PRESSE Une travailleuse sociale accusée de « manquer de loyauté »

Cliquez pour lire les articles 

À la suite de son enquête, **le syndic de l'Ordre a sanctionné ce gestionnaire, qui était lui-même membre de l'OTSTCFQ au moment des faits.**

En novembre 2025, l'employeur a reconnu que le CIUSSS n'aurait pas dû congédier notre membre, ce qui a mis fin aux recours (griefs et TAT).

LA PRESSE Le CIUSSS reconnaît ses torts après le congédiement d'une employée

Nous avons également appris la semaine dernière que l'Ordre a poussé son enquête encore plus loin et qu'une plainte au civil a été déposée contre Mme Nathalie Landry, conseillère-cadre en relations de travail au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, dans laquelle on lui reproche d'avoir contribué à la décision de congédier notre membre.

LA PRESSE Une gestionnaire poursuivie pour avoir appelé à exercer des représailles

Par cette démarche, l'Ordre souhaite transmettre un message clair : **« Ce qu'on souhaite, c'est envoyer un message clair à Santé Québec ou aux employeurs qu'un gestionnaire ou toute autre personne ne peut pas amener un professionnel membre de son ordre à contrevenir à ses obligations déontologiques. Parce que quand on s'attaque au code de déontologie, on crée une brèche dans la protection du public. »** (La Presse)

Le jour même de la parution de l'article, la présidente de l'OTSTCFQ, Mme Valérie Fernandez TS, a adressé une communication à l'ensemble des membres de l'Ordre : **« Soyons clairs et n'ayons pas peur de le dire haut et fort : vos gestionnaires ou toute autre personne ne peuvent pas vous amener, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, à contrevenir à votre code de déontologie. »**

Voici donc un rappel à ne pas accepter l'inacceptable.





Dossiers sociopolitiques

UN RÉSEAU FORT

ET SI ON OSAIT POUR VRAI?

Agenda 2026



L'idée osée de juin : redonner vie à nos CHSLD

Vieillir dans la dignité ne devrait jamais dépendre d'un portefeuille, ni d'un code postal.

Sous-investir dans notre réseau public, c'est réduire l'accès à des places abordables, alourdir la facture des familles et éloigner les aîné·e·s de leur communauté.

Résultat : un système à deux vitesses qui ne favorise pas des milieux de vie dignes.

Et si on redonnait aux CHSLD publics les moyens de remplir leur mission?

Agissons pour les CHSLD

Offrir aux personnes âgées du Québec des milieux de vie accessibles, abordables et humains semble aller de soi. Mais les gouvernements ont laissé s'effriter cette capacité collective en sous-investissant dans le réseau public et en ouvrant toujours plus grand la porte aux résidences privées.

Résultat : moins de places accessibles, des coûts qui explosent pour les familles, et l'obligation parfois de s'éloigner de sa communauté pour obtenir une place. En 2026, l'APTS propose une solution claire : **redonner aux CHSLD publics les moyens d'assurer à tou·te·s une vieillesse digne et en sécurité.**

Redonner vie à nos CHSLD



ET SI ON OSAIT POUR VRAI?



Agenda 2026
aptsq.com/RéseauFort2026



Émilie Charbonneau
Vice-présidente de l'APTS

Au Québec, tout le monde s'entend pour dire



Invitation:

L'APTS vous invite à son vernissage dans le cadre de la campagne « Regarder nos vieux jours en face ».

Date : 19 juin 2026

Heure : 18 h

Lieu : Vieille Brasserie Dawes
2801, boulevard Saint-Joseph (Lachine)

Venez découvrir cette initiative et échanger avec nous dans une ambiance conviviale.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.



Vie syndicale

TOURNÉE GLACÉE

APTS 2026



Votre exécutif local est heureux de vous inviter à sa tournée glacée 2026!

Venez nous rencontrer dans une ambiance conviviale pour échanger, jaser et surtout vous rafraîchir avec une délicieuse crème glacée Coaticook accompagnée d'un breuvage désaltérant.



Horaire : de 10 h à 16 h 30

Votre installation ne figure pas au calendrier de la tournée ? Écrivez-nous à norddelile@aptsq.com Il nous fera plaisir d'organiser une visite éclair dans votre établissement pour venir vous gâter.

Bonne nouvelle pour les équipes de nuit: nous prévoyons aussi passer vous voir au courant de l'été!

On a très hâte de vous voir et de partager ce moment avec vous!



Les produits offerts sont certifiés sans noix et sans arachides. Toutefois, une alternative sera aussi disponible pour les personnes ayant des allergies ou des intolérances





Vie syndicale

HORAIRE DE LA TOURNÉE GLACÉE

Date	Site	Salle
14 juillet	CLSC Villeray	234 - Salle Gaspé
15 juillet	CLSC Petite-Patrie	Salle 218
16 juillet	Hôpital Jean-Talon et Pavillon Dorion	Parc Turin En cas de pluie, venez nous rejoindre à l'entrée de la cafétéria de l'Hôpital Jean-Talon
21 juillet	CLSC et CHSLD Saint-Laurent	Stationnement des employés **En cas de pluie, venez nous rejoindre à la salle A202 - Salle Marie-Thérèse Khairy**
22 juillet	Hôpital Sacré-Cœur de Montréal et CHSLD Cartierville et Pavillon Albert-Prévost	Stationnement des employés **En cas de pluie, venez nous rejoindre à la salle J1235 - Auditorium Emilie-Gamelin** Nous allons être au bureau syndical au PAP.
23 juillet	CLSC Bordeaux-Cartierville et CHSLD Saint-Joseph de la Providence	Près de l'entrée du CHSLD Saint-Joseph de la providence **En cas de pluie, venez nous rejoindre à la salle S021**
4 août	CLSC Montréal-Nord	Salle 456
5 août	CLSC Ahuntsic	Entrée des employés près de la rue George Baril **En cas de pluie, venez nous rejoindre à la salle S91**
6 août	Hôpital Rivière-des-Prairies et Maison alternative	Terrain extérieur entre l'hôpital Rivière-des-Prairies et la maison alternative **En cas de pluie, venez nous rejoindre à la salle La Flamme**
11 août	Hôpital Fleury	Sault-au-Récollet 1-2-3, 9 ^e étage
12 août	CHSLD et centre de jour Angelica	Local de l'APTS





Dates à retenir



Fierté 2026 : mobilisons-nous ensemble

Cet été, affirmons notre solidarité avec les communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité de genres.

Montréal – 9 août, de 13 h à 16 h

Défilé sur le boulevard René-Lévesque (accessible pour les personnes à mobilité réduite). Joignez-vous - sur une base militante - au contingent APTS, en famille ou entre ami.e.s. Confirmez votre présence à sociopolitique@aptsq.com pour rejoindre le contingent.

Québec – 6 septembre, 13 h

Marche de solidarité à la place d'Youville. Même sans contingent officiel, en raison de la formule de la marche, votre présence compte.

Votre participation fait la différence!



Petit rappel:

Le 1er juillet rime souvent avec camion de location, ami.e.s venu.e.s prêter main-forte et pizza bien méritée.

Dans toute cette effervescence, l'APTS souhaite vous rappeler qu'il est aussi important de **faire votre changement d'adresse dans Virtuo.**

Bon déménagement !





Budgets de formation

Budgets du Programme de Développement des Ressources Humaines (PDRH) et du Développement de la pratique professionnelle (DPP)



Document explicatif des
budgets de formation -
PDRH & DPP

Déploiement DSN & refus de formations

À l'occasion d'une rencontre syndicale patronale le 9 juin dernier, l'employeur nous a signifié qu'il considérait que la "période de déploiement DSN", prendrait fin le 20 juin. L'employeur nous indique qu'il reprendra donc le processus habituel de traitements des demandes de formation aux budgets PDRH et DPP à cette date.

Nous constatons de notre côté que certains gestionnaires continuent d'affirmer à tort qu'il n'est pas possible d'adresser de demande de formation en ce moment. Nous vous invitons à ne pas vous limiter à un échange verbal avec vos gestionnaires et à soumettre toutes vos demandes par écrit avec les formulaires appropriés.

Nous vous rappelons de nous partager, à notre courriel centralisé norddelile@aptsq.com tout refus à une demande soumise.

Pensez à **inclure les traces de votre demande** (copie de formulaire) de même que tous les échanges écrits pertinents (courriels, échanges via octopus, etc.). Nous analysons tous les refus et intervenons régulièrement lorsque les droits des salariés ne sont pas respectés.

Possible augmentation à venir de la limite individuelle au budget DPP:

Prenez note que le mécanisme suivant a été convenu entre l'employeur et votre équipe syndicale locale APTS:

- Maintien de la limite de 1100\$ pour l'instant
- **Advenant que l'utilisation globale du budget au 30 septembre soit inférieure à 40% de l'enveloppe totale, la limite individuelle annuelle sera rehaussée à 1300\$ avec effet rétroactif au 1er avril 2026.**



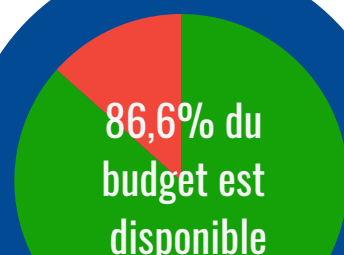
Répertoire infonuagique - PDRH & DPP

Règles du
DPP

Formulaire
du DPP

Budget DPP utilisé en date du
2026-06-01

54 106\$ / 403,224\$





Budgets de l'APTS locale

Le saviez-vous ?

Les prévisions budgétaires adoptées en assemblée générale annuelle pour notre unité syndicale APTS NIM prévoient deux budgets accessibles aux membres :

- Le budget de **dons à des organismes**
- Le budget de **promotion des professions**

Les règles quant à l'utilisation de ces budgets sont inscrites dans les politiques locales qui ont également été adoptées en assemblée générale.

L'équipe locale ayant constaté une sous-utilisation importante de ces budgets dans la dernière année, nous avons proposé d'en bonifier la promotion pour l'année en cours. Nous présentons donc cette rubrique pour faire connaître ces budgets, pour en expliquer sommairement les conditions d'utilisation et pour informer les membres sur les sommes qui demeurent inutilisées.

Notons finalement qu'à terme, nous souhaitons réviser les politiques locales afin de favoriser la pleine utilisation de ces sommes, ce qui requerra éventuellement de les resoumettre au vote en assemblée générale.

Budget et politique de dons

Le budget local prévoit la possibilité de verser jusqu'à 3,500\$ durant l'année financière à des organismes.

Il est possible pour les membres engagés dans une cause sociale de solliciter un don de 100\$ à être versé à la cause en question. La cause doit s'inscrire dans un des 6 champs d'intérêts suivants:

1. La défense des services publics et sociaux
2. Les droits des femmes
3. Le développement durable
4. La santé et la sécurité au travail
5. La lutte à la pauvreté
6. Le travail et l'emploi

Pour savoir comment adresser une demande, consultez la politique. À noter que comme les documents sont hébergés sur un répertoire infonuagique, il se peut qu'ils ne soient pas accessibles sur un poste de travail du CIUSSS.

Politique de
dons

Budget de dons utilisé en date du
2026-06-01
0\$ / 3,500\$

100% du
budget est
disponible

Budget et politique de promotion des professions

Le budget local prévoit la possibilité de verser jusqu'à 7,500\$ durant l'année financière à des groupes de membres souhaitant faire la promotion de leur titre d'emploi.

Il est possible pour un groupe de salariés d'un même titre d'emploi de solliciter un don pouvant aller jusqu'à 100\$ par titre d'emploi, par installation, pour défrayer les coûts d'activités ou de matériel visant à promouvoir leur profession.

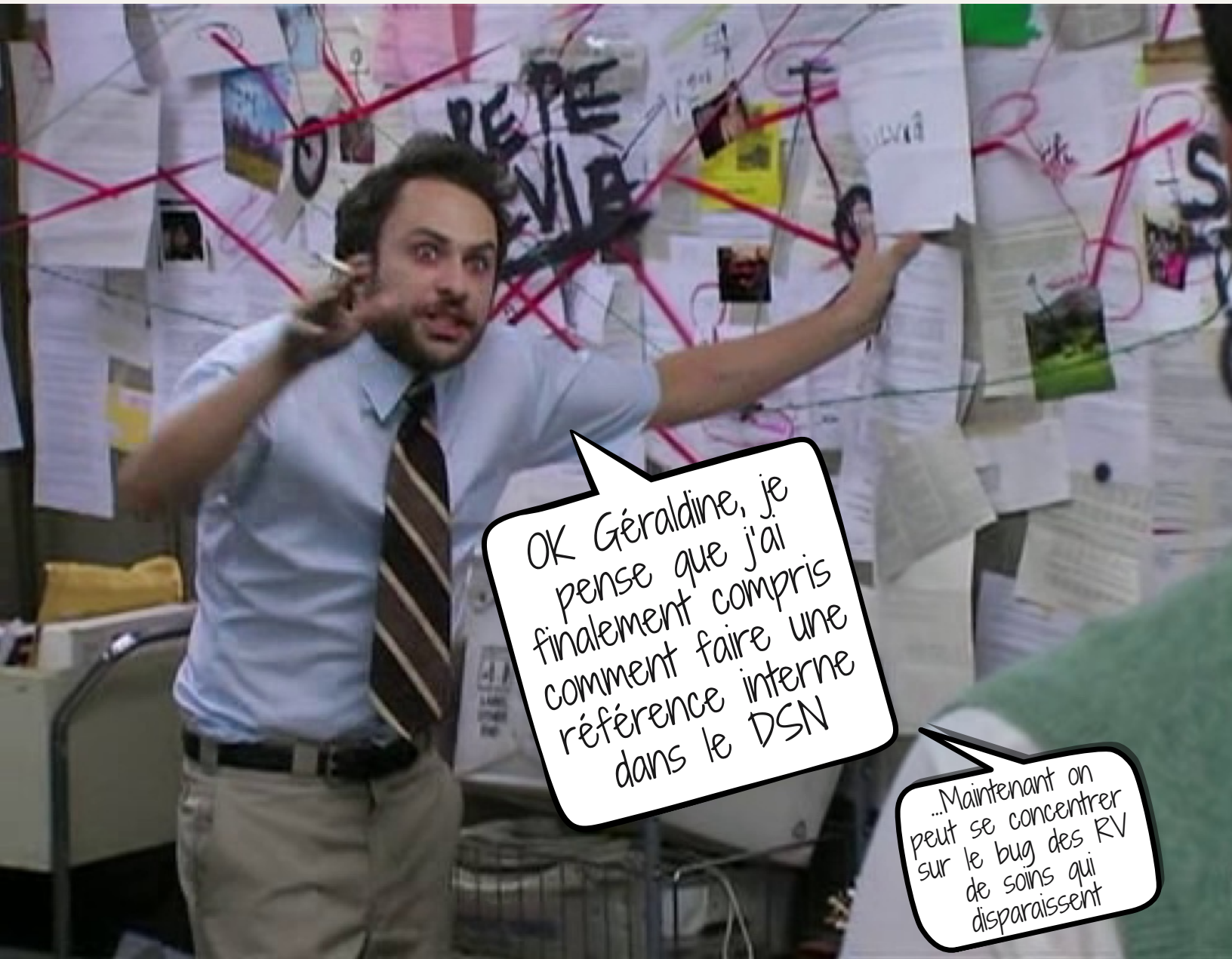
Cela peut inclure par exemple le remboursement de frais de tenue d'un kiosque dans des lieux publics sur l'heure du dîner pour faire connaître le titre d'emploi. Cela pourrait aussi inclure une contribution financière à une équipe qui souhaiterait faire produire des vêtements identifiant leur titre d'emploi (ex. « hoodies »).

Pour savoir comment adresser une demande, consultez la politique. À noter que comme les documents sont hébergés sur un répertoire infonuagique, il se peut qu'ils ne soient pas accessibles sur un poste de travail du CIUSSS.

Politique de
promotion des
professions

Budget de dons utilisé en date du
2026-06-01
0\$ / 7,500\$

100% du
budget est
disponible



**RATÉS DU DOSSIER SANTÉ NUMÉRIQUE
DES PATIENTS PRIVÉS DE SERVICES D'AIDE ALIMENTAIRE, SELON UN SYNDICAT
– LA PRESSE**

“APRÈS DES MÉDECINS, C’EST AU TOUR DU SYNDICAT REPRÉSENTANT DES TRAVAILLEUSES SOCIALES, DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES ERGOTHÉRAPEUTES DE DÉNONCER LES RATÉS DU DOSSIER SANTÉ NUMÉRIQUE (DSN), IMPLANTÉ IL Y A PRÈS D’UN MOIS DANS DEUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ. DES GENS ONT ÉTÉ PRIVÉS DE SERVICES À DOMICILE, SOUTIENT-IL, CAR DES VISITES PRÉVUES ONT DISPARU DU SYSTÈME.”



MARIE-EVE COUSINEAU
La Presse

HYPERLIEN ↗

✉ norddelile@aptsq.com

 https://drive.google.com/drive/folders/1QOwFtPPVDeyLEFb-9If4k9YL9xpwZxz4?usp=share_link

 <https://www.facebook.com/apts.ciusss.ndm>